

# **NOTICE PRODUIT**

# Sikagard® Protection Piscine

Imprégnation pour revêtement Katymper® Piscine

#### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Sikagard® Protection Piscine est une imprégnation incolore prête à l'emploi à base de dérivés acryliques en phase solvant.

#### **DOMAINES D'APPLICATION**

Sikagard® Protection Piscine s'applique sur le revêtement en mortier hydrofuge silico-marbreux **Katymper® Piscine**.

Il est destiné aux bassins neufs ou en rénovation.

### **CARACTÉRISTIQUES / AVANTAGES**

- Les surfaces traitées présentent un aspect mouillé ou satiné selon la nature du support et de la quantité appliquée.
- Protège et renforce le revêtement Katymper<sup>®</sup> Piscine vis-à-vis des agents agressifs présents dans les eaux de baignade.
- Améliore la résistance aux taches.
- Limite la prolifération des algues.
- Facilite l'entretien et le nettoyage.
- Ravive l'aspect du Katymper® Piscine.
- Ne jaunit pas dans le temps.

#### **DESCRIPTION DU PRODUIT**

Base chimique	Dérivés de résines acryliques en phase solvant.
Conditionnement	Seau de 11 litres
Aspect / Couleur	Incolore
Durée de Conservation	3 ans dans son emballage d'origine intact et non entamé.
Conditions de Stockage	Dans un local à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.
Consommation	1 litre pour environ 10 m² en 1 seule couche
Température de l'Air Ambiant	de + 5°C à + 30°C
remperature de l'Air Ambiant	αe + 5°C a + 30°C

#### Notice Produit

Sikagard® Protection Piscine Mai 2018, Version 01.01 021890100000000073

#### Produit Appliqué Prêt à l'Emploi

- Sikagard® Protection Piscine est livré prêt à l'emploi.
- Il ne doit surtout pas être dilué.
- Bien homogénéiser le produit avant utilisation.
- Température du produit : de +5°C à +30°C
- Sikagard® Protection Piscine s'applique au rouleau laine à poils courts ou laqueur.

#### **APPLICATION**

#### Mise en œuvre sur <u>KATYMPER PISCINE NEUF</u> Jour 1:

- 24 heures maximum après la fin de l'application du Katymper® Piscine
- Dépoussiérer minutieusement les parois à l'aide d'un aspirateur.
- Après s'être assuré que les parois soient bien sèches, procéder à l'application du Sikagard® Protection Piscine :
- Application au rouleau en laine à poils courts en 1 seule couche à raison de 100 g/m² en évitant les surconsommations, les coulures et les reprises de rouleau.
- Les surfaces traitées doivent être protégées de la pluie pendant la durée de séchage du produit (risque de blanchiment).
- Temps de séchage du produit : 24 heures à 20°C
  Jour 2 :
- Procéder au remplissage de la piscine : se reporter à la notice produit du Katymper® Piscine pour la procédure de remise en eau et la mise en service de la désinfection de l'eau.

Remarque: une irisation de l'eau pourra se produire à la surface de l'eau. Une légère odeur de solvant est également possible. Ce phénomène disparaîtra dans les 24 à 48 heures après la mise en service de la filtration.

Nous recommandons d'attendre 3 à 4 jours après la mise en service de la filtration avant d'autoriser la baignade.

#### Mise en œuvre en <u>RENOVATION KATYMPER PISCINE</u> Jour 1:

- Procéder à la vidange complète du bassin.
- Procéder au nettoyage des parois et du radier à l'aide d'un nettoyeur à eau sous pression.
- Laisser sécher complètement.
- Procéder aux éventuelles réparations du revêtement. Toutes les zones friables, décollées devront être soigneusement remises en état.
- Dépoussiérer minutieusement les parois à l'aide d'un aspirateur.
- Protéger le bassin à l'aide d'une bâche jusqu'au lendemain.

#### Jour 2:

- Après s'être assuré que le revêtement soit bien sec, procéder à l'application du Sikagard® Protection Piscine
- Application au rouleau en laine à poils courts en 1 seule couche à raison de 100 g/m² en évitant les surconsommations, les coulures et les reprises de rouleau.
- Les surfaces traitées doivent être protégées de la pluie pendant la durée de séchage du produit (risque de blanchiment).

# Temps de séchage du produit : 24 heures à 20°C Jour 3 :

• Procéder au remplissage de la piscine.

Remarque: une irisation de l'eau pourra se produire à la surface de l'eau. Une légère odeur de solvant est également possible. Ce phénomène disparaîtra dans les 24 à 48 heures après la mise en service de la filtration.

Nous recommandons d'attendre 3 à 4 jours après la mise en service de la filtration avant d'autoriser la baignade.

#### **NETTOYAGE DES OUTILS**

Utiliser le Nettoyant Sikadur® ou Diluant C.

#### LIMITATIONS

- Une application sur support humide ou la présence d'humidité avant le séchage du produit entraînera le blanchiment de celui-ci.
- L'application du Sikagard® Protection Piscine peut rendre les sols glissants.
- Ne pas l'utiliser sur les plages de piscine, ni sur les piscines du type plage californienne.
- Sikagard® Protection Piscine contient des liquides volatiles et inflammables. Il doit être utilisé en extérieur ou en milieu bien aéré.
- Lors de l'application, nous recommandons fortement le port d'un masque à cartouche
- Avant de procéder à l'application, consulter la Fiche de Données de Sécurité disponible sur le site internet www.sika.fr

#### **VALEURS DE BASE**

Toutes les valeurs indiquées dans cette Notice Produit sont basées sur des essais effectués en laboratoire. Les valeurs effectives mesurées peuvent varier du fait de circonstances indépendantes de notre contrôle.

#### **RESTRICTIONS LOCALES**

Veuillez noter que du fait de réglementations locales spécifiques, les données déclarées pour ce produit peuvent varier d'un pays à l'autre. Veuillez consulter la Notice Produit locale pour les données exactes sur le produit.

## ÉCOLOGIE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Avant toute utilisation de produit, les utilisateurs doivent consulter la version la plus récente de la fiche de données de sécurité correspondante. Pour obtenir des informations et des conseils sur la manipulation, le stockage et l'élimination en toute sécurité des pro-



Sikagard® Protection Piscine Mai 2018, Version 01.01 021890100000000073



duits chimiques, les utilisateurs doivent consulter la fiche de données de sécurité (FDS) la plus récente contenant les données physiques, toxicologiques, écotoxicologiques et autres données relatives à la sécurité. Nos FDS sont disponibles sur www.quickfds.com et sur le site www.sika.fr

#### DIRECTIVE 2004/42/CE - LIMITATION DES ÉMISSIONS **DE COV**

Selon la directive EU-2004/42, la teneur maximale en COV\* (catégorie de produit Annexe II / h type ps) est de 750 g/l de produit prêt à l'emploi. La teneur maximale en COV\* du Sikagard® Protection Piscine prêt à l'emploi, est inférieure à 750 g/l.

\*Composés Organiques Volatils

## **INFORMATIONS LÉGALES**

Les informations, et en particulier les recommandations concernant les modalités d'application et d'utilisation finale des produits Sika sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que Sika a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales, conformément aux recommandations de Sika. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou recommandations écrites, ou autre conseil donné, n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés, ni aucune garantie de conformité à un usage particulier, ni aucune responsabilité découlant de quelque relation juridique que ce soit. L'utilisateur du produit doit vérifier par un essai sur site l'adaptation du produit à l'application et à l'objectif envisagés. Sika se réserve le droit de modifier les propriétés de ses produits. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont soumises à nos conditions générales de vente et de livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la Notice Produit correspondant au produit concerné, accessible sur internet ou qui leur sera remise sur demande.

#### SIKA FRANCE S.A.S.

84 rue Edouard Vaillant 93350 LE BOURGET FRANCE Tél : 01 49 92 80 00 Fax: 01 49 92 85 88 www.sika.fr

SikagardProtectionPiscine-fr-FR-(05-2018)-1-1.pdf

